

Au sein de notre association, pour l'enseignement de la gymnastique rythmique, c'est le travail par équipe qui prédomine or une équipe en gymnastique rythmique n'a rien à voir avec une équipe de football. Chaque jeune fille occupe **UN POSTE SINGULIER** au sein d'une chorégraphie particulière. Les équipes sont composées en fonction de l'âge et du niveau des gymnastes. Les entraîneurs sont les seules juges du niveau et de la catégorie dans laquelle elles engagent la gymnaste.

L'acceptation de la participation aux compétitions engage à :

⇒ LA PRESENCE DE LA GYMNASTE : MÊME EN CAS DE BLESSURE

- Aux entrainements spécifiques,
- Aux compétitions : les compétitions ne sont pas une course aux podiums, mais une école de la vie, pour laquelle il faut apprendre la rigueur, l'application, se surpasser, affronter un jury et prendre confiance en soi. Dès lors qu'un engagement est pris, celui-ci doit être tenu sous peine de pénaliser humainement l'ensemble des membres de l'équipe. L'association peut également être sanctionnée financièrement.
- Aux stages préparatoires : **UN EFFORT DEVRA ETRE FOURNI AU NIVEAU DES VACANCES SCOLAIRES** afin que les filles participent aux différents stages préparatoires. Il est nécessaire d'assurer la présence de chacun dans un souci de respect du travail d'équipe. Durant les vacances, l'enfant est toujours plus attentif que durant le temps scolaire. Une participation financière symbolique peut être demandée.

Si l'équipe s'avère « incomplète » durant le stage, le stage de préparation de l'équipe à l'échéance programmée n'aura pas lieu et selon la proximité de l'échéance, l'équipe ne participera pas.

- Aux manifestations mentionnées sur le planning de son équipe.

Présidente : Mme WATREMEZ Annie

Responsable Technique : WATREMEZ Isabelle

☎ : 06.23.02.14.32 ✉ : watremez@rocketmail.com

Association loi 1901 déclarée en préfecture sous le n°0343034866 le 19 août 2005

N° SIRET : 49523309000010 // Code APE/NAF : 926C

Enregistrée à la DRDJS sous le n°03406ET0076 le 13 juillet 2006

Site internet : **www.elangymniquecantoncastriotte.com**

Partenaires institutionnels :

⇒ L'EQUIPEMENT DE LA GYMNASTE :



1. La tenue d'entraînement : Pour les entraînements hebdomadaires, **LA GYMNASTE DOIT PORTER UNE TENUE PRES DU CORPS** pour ne pas être gênée dans ses mouvements :

- en bas : un short ou corsaire, avec ou sans collant porté dessous.
- en haut : un tee-shirt, un débardeur, une brassière, selon la température dans la salle.
- au pied : des chaussettes, les 1/2 pointes.

Pour leur confort les gymnastes **DOIVENT** porter des genouillères.

2. Les cheveux : Aux entraînements ou en compétition, **LA GYMNASTE DOIT TOUJOURS AVOIR LES CHEVEUX BIEN ATTACHES** : chignon, pas de mèches tombantes devant les yeux ! Il est donc important de constituer un nécessaire à coiffure, qui servira avant chaque entraînement et pour les compétitions ou galas.

PAS DE CHIGNON = PAS D'ENTRAINEMENT

3. Les engins : Le club possède le matériel nécessaire à la pratique de l'activité par équipe et le met à disposition de ses gymnastes gratuitement. Il est demandé aux jeunes filles d'en prendre le plus grand soin. **TOUTE DETERIORATION OU PERTE SERA FACTUREE.**

⇒ Pour la pratique de la gymnastique rythmique en compétition individuelle, l'achat du matériel personnel correspondant à la catégorie d'engagement est obligatoire et à la charge des familles.

Dans un souci de confort, la jeune fille peut avoir sa propre corde, facile à laisser dans son sac d'entraînement. La corde est en effet régulièrement utilisée durant chaque séance pour la mise en train.



4. Les chaussons : Les gymnastes de GR utilisent des chaussons appelés 1/2 pointes car ce chausson, spécifique à la pratique, couvre uniquement le bout du pied. **CES 1/2 POINTES SONT OBLIGATOIRES, EN COMPETITION ET A LA DEMANDE DE L'ENTRAINEUR EN ENTRAINEMENT.**

⇒ Il existe de nombreuses marques, matières, coupes, coloris et donc tarifs de 1/2 pointes. Les 1/2 pointes doivent mettre en valeur les pointes de pied et le travail jusqu'au bout des orteils. Un mauvais choix dans la matière, la couleur... peut avoir l'effet inverse !!!!

5. Les accessoires d'entraînement : Pour une bonne progression, il est recommandé à chaque jeune fille de disposer de son « Élastique » d'assouplissement personnel « 9 trous ». La gymnaste peut également posséder une paire de « lestes » de 500gr, **une brique « Yoga » et SURTOUT une bouteille d'eau !**

Partenaires institutionnels :

6. La tenue de compétition :

Au club, les tenues sont prêtées pour toutes les gymnastes participants aux compétitions par EQUIPE.

Les prix sont très variables, pour une tenue neuve unique il faudra investir pas moins de 150 euros minimum. Ainsi, merci de veiller à ce que votre enfant apporte le plus grand soin à la tenue. Des négligences entraînent une augmentation des tarifs pour l'ensemble des jeunes filles et l'encaissement de votre chèque de caution !

⇒ RESPECTER LA LOGISTIQUE DANS LE CADRE DES COMPETITIONS :

- ◆ Consignes des entraîneurs,
- ◆ Organisation mise en place lors des déplacements,
- ◆ Réservation des dates concernées
- ◆ Bon état d'esprit sportif d'équipe
- ◆ Faire preuve de fair-play vis-à-vis des autres concurrents, organisateurs, juges, etc...

Déplacements aux compétitions : En fonction de l'éloignement des lieux de compétitions et du nombre de gymnastes engagées, il pourra être organisé un déplacement « club ». Une participation financière du club pourra être envisagée sinon, les frais de déplacement restent à l'entière charge des parents.

La participation au déplacement « club » est obligatoire afin de privilégier l'expérience humaine.

La participation aux engagements compétitifs est obligatoire sous peine de voir l'équipe disqualifiée.



Selon les effectifs présents, une remplaçante pourra être incluse à l'effectif de l'équipe afin d'assurer un travail et une progression de qualité pour chacune, ceci favorisera également l'engagement et la motivation de chacune sous peine de non-participation.

La gymnaste « remplaçante » sur la compétition est partie intégrante de l'équipe et doit participer à la compétition avec ses partenaires. La « remplaçante » est déterminée une semaine avant l'échéance selon l'assiduité, l'investissement à l'entraînement et le niveau technique.

Partenaires institutionnels :